

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA



RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 juin 2026
N°34

OBJET : Élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Date de la Convocation :
01/06/2026

L'An deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin, à 16 heures 30, Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Carole FIORI, Maire.

Nombres de Conseillers
En exercice : 15

Nombre de membres
Présents : 9

ETAIENT PRESENTS : Madame FIORI Carole, Madame LIBONATI Julie, Monsieur LECA Joseph, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Madame ALFONSI Noelle, Madame Fabienne CERVIOTTI, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame CASASUS Danielle, Monsieur FLORY Jean-Paul.

Nombre de votants : 15

Quorum : 08

Secrétaire de séance :
Mme Julie LIBONATI.

ETAIENT REPRESENTES : Monsieur Frederic LECA donne procuration à Monsieur Joseph LECA, Madame Andrea LACOSTENE donne procuration à Mme Julie LIBONATI, Monsieur Jean-Louis PASSALACQUA donne procuration à Monsieur Antoine ALZAPIEDI, Monsieur Francois DANIELLI donne procuration Madame Fabienne CERVIOTTI, Madame ACCARDO Lauriane donne procuration à Madame FIORI Carole, Monsieur TORRE Xavier donne procuration à Madame ALFONSI Noelle

Vu le code électoral, notamment les articles relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral fixant les modalités d'élection des délégués et suppléants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à l'élection des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral ;

Après constitution du bureau électoral conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, il été procédé à l'élection au scrutin secret.

Résultats du scrutin

Nombre de conseillers présent et représentés : 15

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de délégués à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Sont proclamés élus en qualité de délégués :

- Monsieur LECA Joseph
- Madame LIBONATI Julie
- Madame ALFONSI Noëlle

Sont proclamés élus en qualité de suppléants :

- Monsieur DANIELLI François
- Madame FIORI Carole
- Madame ACCARDO Lauriane

Le Conseil municipal prend acte des résultats de l'élection des délégués et suppléants désignés pour représenter la commune lors de l'élection des sénateurs.

Charge Madame la Maire de transmettre le procès-verbal de l'élection ainsi que l'ensemble des documents afférents à Monsieur le préfet.

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa publication. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi par voie dématérialisée via le site « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse suivante : <https://citoyens.telerecours.fr>. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre



La Maire,
Carole FIORI